

IRAN

« ROMPRE UN CONTRAT DE TRAVAIL EST UNE DÉMARCHÉ TRÈS DIFFICILE »



Le 16 janvier 2016, les sanctions, multilatérales et nationales, adoptées à l'encontre de la République islamique d'Iran ont été levées. Et le pays va élire son prochain président le 19 mai 2017. Les entreprises restent encore frileuses à s'implanter en Iran alors que le pays a un fort potentiel. Explications avec Ardavan Amir-Aslani, avocat et auteur du livre « Faire des affaires avec l'Iran » (Ed.Eyrolles).

Propos recueillis par Sylvie Aghabachian [@saghabachian](#)

Depuis la levée des sanctions, quels sont les secteurs d'activité qui font preuve de besoins en Iran ?

L'Iran sort de presque quatre décennies de sanctions internationales et depuis 2012, le pays était touché par des sanctions nucléaires. Aujourd'hui, les besoins d'investissements étrangers se font sentir dans un certain nombre de secteurs stratégiques notamment dans l'auto-

Véolia essaie d'ailleurs d'être présent sur le marché iranien en matière d'accès à l'eau potable pour les villes. Dans le domaine de l'énergie (gaz et hydrocarbures), on retrouve Total. Il y a aussi des besoins dans l'aéroportuaire car nous manquons d'aéroports, dans le rail, l'aviation civile... Tous ces secteurs vont recruter à la fois des Iraniens en tant qu'ingénieurs qualifiés ou des administratifs, mais aussi des expatriés, qui devront d'abord être soumis à une conformité par rapport à la loi et à la fiscalité.

Quelles sont les spécificités du code de travail iranien ?

Le système juridique iranien est très marqué par le droit du travail français dans le sens où il est d'une extrême complexité en garantissant des valeurs protectrices envers les salariés. Rompre un contrat de travail est une démarche très difficile car le marché est réglementé, structuré avec une inspection du travail et différentes juridictions spécialisées. Le recrutement est donc une procédure à ne pas négliger : il faut sans cesse vérifier la réalité des emplois annoncés sur le CV. Car une fois le recrutement réalisé, il est très difficile de se séparer d'un salarié. Et le droit du travail

est favorable au salarié : en cas de licenciement pour faute ou de démission, les indemnités perçues sont souvent les mêmes.

Mais à la différence de la France, les syndicats ne sont pas reconnus...

C'est exact. La législation les interdit et empêche leur création. Les conseils islamiques du travail sont les seules organisations autorisées. Elles sont tripartites : ministère du Travail, employeurs et salariés sélectionnés sur la base de leur loyauté au gouvernement et affiliation religieuse. Mais les événements impliquant des réunions sont contrôlés par l'Etat. Il est très difficile de faire grève. Les mouvements de contestation ont été globalement réprimés car ils suscitent une grande inquiétude. Le pays craint une révolution de velours.

Est-il vrai que les salaires sont bas ?

Les salaires en Iran sont largement inférieurs à la France. Le Smic est l'équivalent de 300 euros par mois. Mais les profils qualifiés polyglottes qui ont travaillé pour une entreprise étrangère en Iran ou vécu une expatriation peuvent bénéficier de rémunérations équivalentes à celles attribuées en France.

« Des jeunes entrepreneurs ont créé leur propre entreprise en copiant les concepts qui marchaient en Occident et en les adaptant. »

mobile. PSA s'est d'ailleurs associé avec IKCO, le premier constructeur automobile iranien. L'autre secteur majeur est celui de l'eau car l'Iran souffre d'une désertification et d'un problème de distribution d'eau.

“ Les événements impliquant des réunions sont contrôlés par l'Etat. Il est très difficile de faire grève. ”

Quel est l'impact des valeurs iraniennes sur les relations professionnelles ?

Cette civilisation qui a plusieurs millénaires nécessite le respect d'une certaine courtoisie. On ne sait pas dire « non » en Iran. Il faut donc apprendre à lire entre les lignes, anticiper les insatisfactions et aller à la pêche aux informations. Cela implique une bonne capacité d'écoute.

Le pays est caractérisé par l'importance du statut et de l'expérience...

L'université prodigue un enseignement purement théorique. Les entreprises embauchent soit les jeunes pour les former eux-mêmes, soit elles les envoient à l'étranger puis les font revenir en Iran. Pour mon cabinet basé à Téhéran, j'ai moi-même formé la nouvelle recrue à Paris avant de lui

confier une mission en Iran. Il faut savoir aussi que la notion de hiérarchie est importante : les décisions sont prises de manière pyramidale.

Comment expliquez-vous que malgré l'embargo, le numérique et en particulier l'e-commerce se soient bien développés ?

Le numérique est en effet à la pointe car l'Iran a une population jeune : 70% des Iraniens ont moins de 40 ans. Et leur niveau d'éducation est supérieur ou égal à la moyenne haute de l'Occident. Du fait de l'embargo, de grandes multinationales comme Google ou Facebook ne pouvaient pas proposer leurs services en Iran. Des jeunes entrepreneurs ont créé alors leur propre entreprise en copiant les concepts qui marchaient en Occident et en les adaptant.

Quelles sont les start-up dynamiques en Iran ?

De nombreuses start-up sont à l'avant-garde et proposent des applications à télécharger comme Kikojas, qui permet à l'utilisateur d'indiquer où il se trouve et grâce à un système de géolocalisation de lui recommander des lieux de sorties. Snapp est le Uber iranien et Digikala est comparable à Amazon. C'est l'un des sites de commerce en ligne les plus importants du Moyen-Orient. La société a été créée par une femme alors âgée de vingt ans.

Comment se porte justement l'emploi féminin ?

Les femmes représentent plus de 60% de la population universitaire mais elles enregistrent un faible taux d'emploi occupé. Même si elles ont accès à toutes les professions, sauf celle de magistrat, elles éprouvent des difficultés à trouver un emploi. Du fait d'un taux de chômage élevé (30%), les employeurs iraniens préfèrent embaucher des hommes. ■



Téhéran, capitale de l'Iran